

LA PRATIQUE SPORTIVE en autonomie

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Tous les étudiants, inscrits ou non dans un « cours » de sport, peuvent accéder à la pratique sportive en autonomie.

Le futsal, la danse, l'escalade, la musculation et le tennis, et uniquement ces activités-là, peuvent être pratiqués sous le contrôle d'animateurs. Ils peuvent vous donner des conseils afin d'améliorer votre niveau dans le sport choisi.

QUAND ? OÙ ?

Consultez le **planning spécifique** (*jours, horaires, lieu*) de cette pratique.

QUAND S'INSCRIRE ?

Aucune inscription n'est nécessaire, aucun droit complémentaire n'est demandé.
Votre **carte étudiante** de l'année en cours suffit pour avoir accès à cette pratique.

CONDITIONS D'ACCÈS

La carte étudiante ou la carte d'accès « Personnel Lyon 2 » doit être présentée systématiquement à chaque séance à l'animateur de l'activité.

Une serviette éponge est demandée pour l'accès aux salles de musculation.

Dans l'intérêt de tous, les étudiants et le personnel doivent respecter le règlement des installations sportives.

Pour des raisons de sécurité, des contrôles seront effectués par des personnes habilitées par le Service des Sports.